



**PROJET DE SOUTIEN AU MONDE ASSOCIATIF POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL
AU BURUNDI - ASSISTANCE TECHNIQUE
« TUJANE TWESE »**

SERVICE DE CONSULTANT

Concernant la prestation

Appel à Manifestation d'Intérêt international pour l'établissement d'une liste restreinte de prestataires pour l'élaboration et la mise en oeuvre du dispositif de suivi évaluation du Projet d'appui au monde associatif pour le développement local au Burundi

PROJET DE SOUTIEN AU MONDE ASSOCIATIF POUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL AU BURUNDI - ASSISTANCE TECHNIQUE « TUJANE TWESE »

1. Présentation

1.1. Objet de l'AMI

Dans le cadre du projet d'appui au monde associatif pour le développement local au Burundi, cofinancé par l'Union européenne (UE) et l'Agence Française de Développement (AFD), l'opérateur du projet, ICE–France, lance **un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) destiné à l'identification d'une liste restreinte de 4 à 6 prestataires** pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un **dispositif de suivi évaluation (DSE)** du projet avec une dimension **orientée** changement et une approche adaptée dite « sensible aux conflits ». A l'issue de l'AMI, une demande de proposition incluant les TDR détaillés de la prestation sera envoyée aux prestataires sélectionnés sur cette liste restreinte.

1.2. Présentation du projet

Ce Projet en cours de démarrage de ses activités a pour finalité de contribuer à l'enracinement de la démocratie et de la culture de dialogue et de paix par un appui à une **collaboration constructive entre l'Etat et le monde associatif**, notamment des organisations de femmes et de jeunes, dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques de développement, aux niveaux local et national.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique de **promotion des associations nationales** dans leur contribution à l'action publique locale et dans l'exécution directe de projets de développement, Le projet est prévu pour une durée de 5 ans, jusque septembre 2029.

Trois effets sont attendus :

- L'Etat assure la promotion, la coordination et le dialogue avec le monde associatif solidement structuré, crédible et représentatif ;
- Les associations participent au processus de développement local dans trois provinces (Kayanza, Muyinga, Mwaro) dans le cadre des plans communaux de développement communautaire (PCDC) ;
- La participation des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap à la vie publique et politique, ainsi qu'à la gestion des affaires sociales est accrue.

Le projet s'articule autour de 3 composantes principales :

- **Composante 1** : La promotion du dialogue entre l'Etat et le monde associatif à travers : un soutien à la dynamique existante de dialogue entre les pouvoirs publics et les ASBL au niveau central ; un appui à la concertation et la coopération au niveau communal et provincial.
- **Composante 2** : Le soutien à la **structuration et la professionnalisation** des organisations de la société civile à travers le développement et le **renforcement de leurs capacités** institutionnelles, ainsi qu'un soutien à leurs capacités d'action.

PROJET DE SOUTIEN AU MONDE ASSOCIATIF POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL AU BURUNDI - ASSISTANCE TECHNIQUE « TUJANE TWESE »

- **Composante 3** : Le soutien à la contribution **des organisations communautaires de base (OCB)** à travers un appui à leur capacité d'action ainsi que le renforcement de leurs capacités organisationnelles.

1.3. Collégialité des 9 ASBL

Les **9 ASBL sélectionnées seront également parties prenantes du projet**. Elles travailleront collectivement au sein d'une « collégialité » animée par le chef de projet. Cette collégialité contribuera à la mise en œuvre du projet notamment sur les sujets suivants :

- Élaboration et suivi de la stratégie de renforcement des capacités des ASBL ;
- **Élaboration et mise en œuvre du DSE orienté changement** ;
- Élaboration de la stratégie et des outils de renforcement des OCB ;
- Identification et préparation des TdR des études financées dans le cadre du fonds Études
- Contribution à l'élaboration du manuel de procédures régissant leurs relations avec les OCB dans le cadre de la composante 3 du programme.

Ces 9 ASBL ont pour point commun d'avoir une vision de **promotion des droits économiques et sociaux**, d'intervenir sur une base communautaire dans les trois provinces de concentration du pays et de développer des compétences sur les **questions de gouvernance des ASBL**.

Au sein de la collégialité, les 9 ASBL permettent un équilibre entre celles de notoriété et celles qui présentent un potentiel utile dans l'esprit du projet et pour l'élargissement de compétences associatives au Burundi. Les premières pourront bénéficier de la capacité d'innovation des secondes qui s'appuieront sur le professionnalisme des ASBL de notoriété pour développer leurs savoirs faire.

Cartographies

Un travail de **cartographie des dynamiques associatives et locales** dans chacune des trois provinces de concentration du projet a été lancé. Elles permettront de documenter la **situation de base du cadre logique** et la **situation de référence à T zéro** du suivi du changement social.

2. Objectif de la prestation

La prestation demandée dans le cadre de cet AMI aura pour **objet l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un dispositif de suivi évaluation (DSE)** en continu, qualitatif et quantitatif, pendant la durée du projet pour assurer un suivi adapté au rythme du projet. Ce DSE impliquera étroitement l'ensemble des parties prenantes afin de permettre l'ajustement du projet en continu. Dans **une première phase, le dispositif sera élaboré et dans une seconde, le prestataire accompagnera la mise en œuvre du dispositif** pendant la durée du projet, en plusieurs cycles, en l'ajustant au besoin.

PROJET DE SOUTIEN AU MONDE ASSOCIATIF POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL AU BURUNDI - ASSISTANCE TECHNIQUE « TUJANE TWESE »

2.1. Elaboration du DSE

Le DSE aura deux niveaux : a) le suivi-évaluation des résultats du projet à partir du cadre logique du projet et de ses indicateurs et b) une approche orientée changements (AOC) induits.

- **Le suivi-évaluation des résultats du projet à partir du cadre logique et de ses indicateurs**

Un cadre logique du projet a été élaboré avec ses objectifs, ses résultats et ses activités. Le prestataire pourra être amené à affiner le **cadre logique** en collaboration étroite avec les acteurs pour adapter les indicateurs en fonction des sources disponibles (IOV, situation de référence et cible). Le travail de cartographie aidera le prestataire dans la révision des IOV. L'instance qui supervisera le suivi-évaluation du projet à partir du cadre logique sera le comité de pilotage et/ou le comité technique du projet.

Le prestataire accompagnera l'identification des responsabilités et les tâches de chaque acteur du projet dans le DSE (AFD, équipe projet, instances de gouvernance, bénéficiaires, pouvoirs publics, etc.) et produira avec les acteurs un Plan de suivi-évaluation auquel sera adossé un guide d'utilisation.

- **Une approche orientée changement**

En accompagnement au dispositif ci-dessus, le prestataire proposera également une approche **orientée changement** qui vise à dépasser l'approche cadre logique axée sur les résultats, en co-construisant avec les ASBL une vision collective et des chemins de transformation par la compréhension et la formulation du changement social que le projet compte induire ainsi que la façon dont il devrait se produire.

2.2. Mise en œuvre du DSE

Dans un premier temps le prestataire mobilisera l'expertise nécessaire (burundaise et internationale) pour élaborer le dispositif avec les acteurs du projet et le tester.

Dans une seconde phase, après l'élaboration des outils du DSE, le prestataire s'assurera de leur appropriation par les acteurs du projet qui les appliqueront pendant la durée du projet (fin prévue en septembre 2029). Pour ce faire le prestataire pilotera et animera sur place et/ou à distance les activités des différentes parties prenantes au DSE pour suivre et évaluer le projet. Les produits du DSE viendront documenter les systèmes de reporting existants (rapports semestriels et annuels) ou envisagés (évaluation à mi-parcours, évaluation à la fin du projet).

A titre indicatif la première phase mobilisera plusieurs experts internationaux et burundais pendant un mois, évaluée à environ 80 H/J prestés (dont 60 sur place). La seconde phase dépendra du dispositif proposé et s'étalera sur la durée du projet. On peut évaluer les besoins en H/J au même nombre que la première phase.

PROJET DE SOUTIEN AU MONDE ASSOCIATIF POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL AU BURUNDI - ASSISTANCE TECHNIQUE « TUJANE TWESE »

3. Organisation et fonctionnement de l'AMI

L'opérateur du projet invite les candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus. Cet Appel à Manifestation d'Intérêt s'adresse aux **ONG et bureaux d'études seuls ou en groupement**. Les candidats devront être à jour de leurs obligations administratives et fiscales dans leurs pays respectifs.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures. Si le candidat est constitué en groupement, la manifestation d'Intérêt doit inclure : une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres ou une lettre d'intention de constituer un groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé.

Les candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires aussi bien dans le suivi évaluation, que les études d'impacts ou les dispositifs spécifiques de suivi orientés changement.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

- De l'ampleur des marchés ;
- De la nature des Services (formations, renforcements des capacités, évaluations, etc.) ;
- Du domaine et de l'expertise technique ;
- Du contexte géographique (en Afrique sub-saharienne).

Le Client examinera également la pertinence des manifestations d'Intérêt au regard des compétences et disponibilités internes en matière d'appui technique apporté aux experts situés dans le pays, les correspondants/partenaires locaux et procédures d'assurance qualité et certifications du Candidat.

En raison du risque sécuritaire dans les zones où doivent être réalisés les services, l'évaluation des manifestations d'Intérêt vérifiera que les candidatures répondent aux critères suivants :

- Le Candidat possède au moins une expérience de prestations en zone à risque sécuritaire similaire, pour laquelle il fournira une preuve de mise en œuvre de mesures de sûreté (facture ou contrat avec prestataire sûreté, justificatifs de sensibilisation à la sûreté avant départ sur site, etc.).
- Le Candidat possède des procédures internes de gestion de la sûreté : il fournira la description de son dispositif de veille et de son dispositif de gestion des crises.
- Le Candidat dispose, pour des prestations réalisées à l'étranger, d'un contrat d'assistance et de rapatriement de ses collaborateurs : il fournira l'attestation le justifiant.
- Le Candidat décrira son processus standard de préparation au départ en mission dans des zones sensibles, et joindra des justificatifs de sa mise en œuvre (ordres de mission avec consignes associées, attestations d'actions de sensibilisation ou de formation, etc.).

PROJET DE SOUTIEN AU MONDE ASSOCIATIF POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL AU BURUNDI - ASSISTANCE TECHNIQUE « TUJANE TWESE »

L'opérateur du projet dressera une liste restreinte de quatre à six candidats présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera une demande de propositions complète pour la réalisation des Services requis.

4. Soumission des candidatures

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt s'adresse aux bureaux d'études internationaux. L'opérateur du projet ICE-France invite les prestataires intéressés à manifester leur intérêt pour la fourniture des services décrits ci-dessus en envoyant un dossier de candidature. La langue de l'appel à manifestation d'intérêt est le français.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Le dossier de candidature doit inclure obligatoirement les documents suivants :

- Un document de présentation institutionnelle du prestataire ;
- Une preuve d'enregistrement fiscal (SIRET ou équivalent) ;
- La déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale (voir en annexe) ;
- Une lettre de motivation développée expliquant les raisons de la candidature et donnant des informations et références précises (date, projet, lieu, opérateur) sur la mise en œuvre de travaux de suivi-évaluation et/ou similaires (renforcement de capacités par ex.) dans les cinq dernières années.

Les coûts de prestation ne sont pas demandés à ce niveau de la procédure de sélection.

Les candidatures complètes devront être déposés en version physique sous enveloppe cachetée uniquement avant le 26 mai à 16 heures à l'adresse suivante : Immeuble INTERBANK. Jonction avenues Swahili et Nyanza 3^e étage Appt 7 Bujumbura. La date et l'heure de la décharge de la réception du dossier faisant foi. Tous les dossiers reçus au-delà ou transmis incomplets ne seront pas traités.

3.1. Publication

L'AMI est publié sur le site de Coordination Sud, sur le site <http://afd.dgmarket.com> et sur le journal Burundais Le Renouveau.

3.2. Questions

Toute demande d'éclaircissements sur le présent AMI pourra faire l'objet de questions par mail aux deux adresses : pndabacamp2015@gmail.com et christophe.courtin@yahoo.fr.

La date limite d'envoi des questions est le 19 mai.

**PROJET DE SOUTIEN AU MONDE ASSOCIATIF POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL
AU BURUNDI - ASSISTANCE TECHNIQUE
« TUJANE TWESE »**

3.3. Calendrier indicatif

Étapes	Date et heure
Publication de l'AMI	5 mai
Echéance des questions	19 mai
Echéance de soumission de candidature à l'AMI	26 mai à 16 heures
Notification de sélection à la liste restreinte	2 juin
Envoi de la demande de proposition	5 juin
Echéance des questions	19 juin
Echéance de soumission des propositions	2 juillet à 16 heures
Notification de la sélection	9 juillet semaines
Contractualisation	16 juillet semaines
Démarrage des activités	Août/septembre

Fait à Bujumbura, le 29 avril 2025
Christophe Courtin Chef d'équipe

**PROJET DE SOUTIEN AU MONDE ASSOCIATIF POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL
AU BURUNDI - ASSISTANCE TECHNIQUE
« TUJANE TWESE »**

Annexe à la Manifestation d'Intérêt : déclaration d'intégrité

(A fournir signée avec la candidature, sans modification du texte)

**Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité
environnementale et sociale**

Intitulé de la proposition ; candidature pour pour l'élaboration et la mise en oeuvre du dispositif de suivi évaluation du Projet d'appui au monde associatif pour le développement local au Burundi (le **Marché**). L'opérateur du projet de soutien au secteur associatif (**l'opérateur**) est ICE France.

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (**l'AFD**) ne finance l'opérateur qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement à l'opérateur. L'opérateur conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation du Marché et de son exécution. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, et nos sous-traitants. Selon qu'il s'agit d'un Marché de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, L'opérateur peut également être dénommé Client, Entrepreneur ou Acheteur.
2. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom¹, ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ne sommes dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une sanction administrative définitive, d'une condamnation définitive prononcée par une autorité compétente, ou de toute autre résolution hors procès² ayant notamment un effet extinctif de l'action publique, soit (i) dans le pays dans lequel nous sommes établis, (ii) dans le pays de réalisation du Marché, (iii) dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD, (iv) prononcée par une institution de l'Union européenne ou (v) prononcée par une autorité compétente en France, pour :
 - a) des faits de Pratiques prohibées, telles que définies à l'article 6.1 ci-après, ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, condamnation, ou résolution hors procès, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité des informations complémentaires, tel un programme de conformité, pour justifier que nous (ou la personne agissant en notre nom, le membre de notre groupement, ou

¹ Dirigeants (incluant notamment toute personne membre de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance ou qui possède des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle), employés ou agents (qu'ils soient déclarés ou non).

² Dont notamment les Convention Judiciaire d'Intérêt Public (CJIP), décision faisant suite à une Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité (CRPC), accord de résolution négociée ou toute autre forme similaire de transaction mettant un terme aux poursuites.

**PROJET DE SOUTIEN AU MONDE ASSOCIATIF POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL
AU BURUNDI - ASSISTANCE TECHNIQUE
« TUJANE TWESE »**

- notre sous-traitant) considérons que la sanction, condamnation ou résolution n'est pas pertinente dans le cadre du Marché, le cas échéant) ;
- b) des faits de participation à une organisation criminelle, d'infractions terroristes ou liées à des activités terroristes, de travail des enfants, ou autres infractions liées à la traite des êtres humains ;
 - c) avoir créé une entité dans une juridiction différente dans l'intention de se soustraire à des obligations fiscales, sociales ou à toute autre obligation légale applicable sur le territoire où se trouve son siège statutaire, son administration centrale ou son principal établissement ou (ii) pour le fait d'être une entité créée dans l'intention de se soustraire à de telles obligations ;
- 2.3 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à ses torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à ses obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché, sous réserve que cette résiliation n'ait pas fait l'objet d'une contestation de sa part qui soit en cours de traitement ou qui ait donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à ses torts exclusifs ;
- 2.4 Faire l'objet d'une mesure d'inéligibilité prise par une des banques multilatérales de développement signataires de l'accord de reconnaissance mutuelle du 9 avril 2010³ (dans l'hypothèse d'une telle mesure d'inéligibilité, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette mesure d'inéligibilité n'est pas pertinente dans le cadre du Marché), le cas échéant ;
- 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de ses impôts ou des cotisations sociales selon les dispositions légales de notre pays d'établissement, ou celles du pays du Opérateur ;
- 2.6 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Opérateur dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ni nos actionnaires directs ou indirects, ni nos filiales, agissant avec notre connaissance ou consentement :
- 1. n'est directement ou indirectement visé, contrôlé par une personne ou une entité visée, ou agit au nom ou pour le compte d'une personne ou entité visée par des mesures de sanctions individuelles adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France ;
 - 2. n'est directement ou indirectement visé, contrôlé par une personne ou une entité visée, ou agit au nom ou pour le compte d'une personne ou entité visée par des mesures de sanctions sectorielles adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France ;
 - 3. n'est inéligible pour la réalisation du projet en raison de toute autre mesure de sanctions internationales prononcée par les Nations Unies, l'Union européenne ou la France.

³ Banque Mondiale, Banque Interaméricaine de Développement, Banque Africaine de Développement, Banque Asiatique de Développement et Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement.

**PROJET DE SOUTIEN AU MONDE ASSOCIATIF POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL
AU BURUNDI - ASSISTANCE TECHNIQUE
« TUJANE TWESE »**

4. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ne sommes [ni n'avons été (*en cas de refinancement d'un marché déjà attribué*)] dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
 - 4.1 Etre un actionnaire contrôlant le Opérateur ou filiale contrôlée par l'opérateur e, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 4.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Opérateur impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 4.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre candidat, soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre candidat, soumissionnaire ou consultant nous permettant (i) d'avoir donné, et/ou de donner accès à des informations contenues dans nos candidatures, offres ou propositions respectives de nature à fausser le jeu de la concurrence, (ii) de les influencer, ou (iii) d'influencer les décisions du Opérateur ;
 - 4.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, est ou pourrait être incompatible avec la mission envisagée pour le compte du Opérateur ;
 - 4.5 Avoir préparé soi-même, être ou avoir été associé à une personne physique ou morale qui a préparé des spécifications, termes de références et autres documents qui ont été utilisés dans le cadre de la procédure de passation du présent Marché, et qui contiennent des dispositions de nature à favoriser une candidature, offre ou proposition ;
 - 4.6 Avoir accès ou eu accès, avoir préparé soi-même, être ou avoir été associé à une personne physique ou morale qui a accès, eu accès, ou préparé des spécifications, plans, calculs, études et autres documents qui n'ont pas été communiqués à l'ensemble des candidats, soumissionnaires ou consultants dans le cadre de la présente passation de Marché, et qui confèrent ainsi un avantage compétitif indu ;
 - 4.7 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un Marché de travaux, équipements ou fournitures, être soi-même recruté, ou devoir l'être (ou que l'une des entreprises auxquelles nous sommes affiliées le soit, ou doive l'être), pour effectuer la supervision ou le contrôle des prestations dans le cadre du Marché.
5. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - 6.1 Ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, n'avons commis ni ne commettrons de Pratique prohibée telle que définie dans le document intitulé "Politique générale du

**PROJET DE SOUTIEN AU MONDE ASSOCIATIF POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL
AU BURUNDI - ASSISTANCE TECHNIQUE
« TUJANE TWESE »**

groupe AFD en matière de prévention et de lutte contre les Pratiques prohibées", disponible sur le site Internet de l'AFD⁴.

- 6.2 Ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, n'allons acquérir ou fournir [n'avons acquis ou fourni (*en cas de refinancement d'un marché déjà attribué*)] de matériel ni intervenir [ne sommes intervenus (*en cas de refinancement d'un marché déjà attribué*)] dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.
7. Nous nous engageons à, et nous nous engageons à ce que quiconque agissant en notre nom², tout membre de notre groupement, tout sous-traitant s'engage à :
- 7.1 respecter les normes environnementales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions internationales pour la protection de l'environnement, et notamment à prendre toutes les mesures raisonnables pour éviter ou limiter les effets négatifs sur la végétation, la biodiversité, les sols, les nappes d'eau souterraine et superficielles, et sur les personnes et biens, résultant de la pollution, bruit, vibrations, trafic et autres effets résultant de nos activités, en cohérence avec les lois et réglementations applicables dans le pays de réalisation du Marché.
- 7.2 mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par l'opérateur, et à ce que les émissions, les rejets en surface et les effluents produits par nos activités respectent les limites, les spécifications ou les prescriptions applicables au Marché.
- 7.3 respecter les droits des travailleurs relatifs aux salaires, horaires de travail, repos et vacances, heures supplémentaires, âge minimum, paiements réguliers, compensations et bénéfices conformément aux normes reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'organisation internationale du Travail (OIT), en cohérence avec les lois et réglementations applicables au pays de réalisation du Marché ; indiquer ces éléments dans un document annexé aux contrats de travail de nos employés et à la disposition de l'Opérateur ; et respecter et faciliter les droits des travailleurs pour s'organiser et mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes pour les travailleurs directs ou indirects.
- 7.4 mettre en place des pratiques de non-discrimination et d'égalité d'opportunités, et à assurer l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.
- 7.5 maintenir un dossier pour chaque membre du personnel local consignait les heures travaillées par chaque personne, le type de travail, les salaires payés et les formations suivies, et à ce que ces dossiers soient disponibles en tout temps afin qu'ils puissent être examinés par l'opérateur et les représentants autorisés du gouvernement, dans le respect des lois et réglementations applicables à la protection des données personnelles dans le pays de réalisation du Marché.
8. Nous-mêmes, quiconque agissant en notre nom², les membres de notre groupement, nos sous-traitants, nos actionnaires directs ou indirects, et nos filiales, autorisons l'AFD à

⁴ A titre informatif, cette politique est accessible via le lien suivant : <https://www.afd.fr/fr/lutte-contre-la-corruption>

**PROJET DE SOUTIEN AU MONDE ASSOCIATIF POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL
AU BURUNDI - ASSISTANCE TECHNIQUE
« TUJANE TWESE »**

mener des investigations, et notamment à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché, y compris, mais sans s'y limiter, nos processus et procédures internes liés au respect des sanctions internationales prononcées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, et de les faire vérifier par des auditeurs désignés par l'AFD.

9. Nous déclarons que nous avons payé, ou que nous paierons, des commissions, avantages, honoraires, gratifications ou frais en rapport avec la procédure de passation du Marché ou de l'exécution du Marché au profit de la/des tierce(s) personne(s) suivante(s) (comme par exemple un intermédiaire/agent)(*):
10. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Opérateur, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points qui précèdent, y compris en cas de toute mesure de sanction ou d'embargo adoptée par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France intervenu suite à notre signature de la présente Déclaration.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de : _____

Signature : _____

En date du : _____